



**SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX
DU BASSIN VERSANT DE L'OUDON
COMMISSION LOCALE DE L'EAU**

PROCES-VERBAL

Réunion plénière du vendredi 1^{er} mars 2019

A l'ordre du jour :

Accueil des participants à 9h15

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente du 14 novembre 2018
2. Avis sur les questions importantes du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.D.A.G.E.) et du Plan de Gestion du Risque Inondations (P.G.R.I.) du bassin Loire-Bretagne
3. Actualisation de la Charte des préconisateurs sur les pratiques agricoles permettant d'améliorer la qualité de l'eau du Bassin versant de l'Oudon et la gestion quantitative
4. Questions diverses



1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE DU 14 NOVEMBRE 2018

Monsieur Alain BAGOUET – A la page 4, il est indiqué que le schéma directeur d'alimentation en eau potable a été mené par « le S.I.A.E.P. du Segréen », remplacer par « le Département ».

Monsieur Louis MICHEL – Cette modification est enregistrée, le procès-verbal est validé.

2. AVIS SUR LES QUESTIONS IMPORTANTES DU SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (S.D.A.G.E.) ET DU PLAN DE GESTION DU RISQUE INONDATIONS (P.G.R.I.) DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

Monsieur Louis MICHEL demande à Monsieur Pascal BONIOU de présenter la demande d'avis sur les questions importantes du S.D.A.G.E.

Cf. présentation en diapositives ci-jointe.

Madame Régine TIELEGUINE lit la proposition de réponse (cadre de réponse adressé aux membres avant la réunion).

Sur le calendrier de travail et l'état des eaux

Les remarques de Mme TIELEGUINE sont corrigées et validées. Il est ajouté :

- une remarque sur un cycle de 6 ans trop court pour l'évaluation, proposer un rythme de 10 ans,
- une évolution des indicateurs qui rend compliquée la pédagogie, des cours d'eau sont présentés avec un état moins bon qu'avant alors que la « dégradation » peut être liée à l'évolution de l'indicateur.

Monsieur Richard CHAMARET demande dans les autres pays européens, comment est mise en œuvre la Directive cadre sur l'eau.

Monsieur Louis MICHEL constate à Bruxelles que la façon de travailler en France par bassin versant est enviée. L'impression est qu'il y a trop de S.A.G.E., il faudrait diminuer le nombre de S.A.G.E. notamment pour les fleuves côtiers.

Monsieur François GRANGEARD – La directive donne des objectifs, les États membres s'organisent pour y répondre comme ils le souhaitent.

Monsieur Pascal BONIOU – La Directive cadre sur l'eau est en cours de révision, les membres de la C.L.E. ont reçu le lien pour répondre.

Sur la qualité

Les remarques de Mme TIELEGUINE sont corrigées et validées.

Madame Anne KIENTZLER – Il faudrait afficher une ambition plus forte sur le bocage dans le S.D.A.G.E., c'est dilué dans plusieurs dispositions actuellement.

Monsieur Michel de SIMIANE – Il faut aussi tenir compte des petites parcelles boisées.

Monsieur Laurent LELORE – Elles ont un rôle moindre que le linéaire pour la qualité de l'eau, sans négliger leur intérêt.

Monsieur Christian PERROIS – On pourrait aussi tenir compte de la couverture des sols.

Ajouts validés.

Sur la quantité

Les remarques de Mme TIELEGUINE sont corrigées et validées.

Monsieur Louis MICHEL constate que des maisons sont inondées et revendues sans que la collectivité puisse intervenir, seules les communes pourraient intervenir.

Monsieur Alain BAGOUET – Un notaire établi un acte et doit préciser tous les avantages et les inconvénients du bien.

Madame Anne KIENTZLER – Sur l'inondation, il y a une obligation du notaire d'informer. Sur les plans d'eau, les notaires n'ont pas l'obligation réglementaire de préciser si le plan d'eau est irrégulier. Un travail a été fait en Mayenne pour que l'État mette à disposition des notaires cette information.

Monsieur Michel de SIMIANE – Les notaires ont une obligation morale de conseil.

Monsieur Joël SABIN – Faire un ajout sur la récupération des eaux pluviales à chaque construction neuve.

Monsieur Richard CHAMARET – que signifie « mobilisation de la ressource hivernale (substitution et développement encadré...) » ?

Monsieur Pascal BONIOU – C'est une question récurrente. Il s'agit de pomper en hiver ou dans une nappe non utilisée pour l'eau potable ou par réutilisation des eaux usées. L'objectif est de ne pas enlever de l'eau au milieu en été.

Monsieur François GRANGEARD – Les retenues de stockage hivernal peuvent gêner la dynamique des cours d'eau.

Monsieur Christian PERROIS – Il faut prévoir des indemnités pour les terrains inondés.

Monsieur Louis MICHEL – Le bassin de l'Oudon indemnise la sur-inondation générée par le syndicat pour éviter l'inondation en zone urbaine. Il ne faudrait pas sur-inonder un lieu pour éviter l'inondation des terres voisines.

Monsieur Louis VERON – Il n'y a pas de contrôle de qualité sur les ruissellements en zone agricole et rurale, ce serait une connaissance des pollutions qui arrivent à la rivière.

Monsieur Louis MICHEL – Cela reviendrait à plus contrôler les agriculteurs. Il y a déjà des contrôles faits par les D.D.T.

Monsieur Louis VERON – Il faut les aider à faire autrement.

Madame Anne KIENTZLER – Comparaison entre rejets stations d'épuration et rejet des eaux pluviales. Il y a des contrôles de faits sur les bassins d'eau pluviale qui ont été déclarés ou autorisés. Les collectivités sont informées des dysfonctionnements et des conseils sont donnés.

Monsieur Michel MONTECOT – Avec le développement de la médicalisation à la maison, les filières non collectives et collectives ne sont pas prévues pour traiter les résidus médicamenteux.

Monsieur Pascal BONIOU – Ce point est bien abordé dans les questions importantes du S.D.A.G.E.

Ajouts validés : sur la récupération des eaux pluviales, sur la politique d'indemnisation des champs d'expansion des crues plutôt que l'acquisition.

Sur les milieux aquatiques

Les remarques de Mme TIELEGUINE sont corrigées et validées. Monsieur Richard CHAMARET émet une réserve sur les questions posées sur les plans d'eau.

Monsieur Louis MICHEL - Classement de l'Oudon en liste 2 sur la partie en Maine et Loire, il n'y a pas d'aides financières sans classement en liste 2. Le classement devrait être le même au nord comme au sud.

Monsieur Joël RONCIN – Ce classement n'est pas logique, on rétablit la continuité en amont alors qu'en Maine et Loire on ne peut pas le faire. Il y a des objectifs de continuité et des propriétaires intéressés mais pas de financement.

Les membres valident la demande de classement liste 2 pour l'Oudon aval compte tenu que l'Oudon amont est déjà classé.

Monsieur Michel de SIMIANE – Mme TIELEGUINE propose l'ajout d'un chapitre sur le foncier et cite 2 outils : les plans de gestion, les acquisitions foncières. Qu'entend-on par acquisition foncière ? L'acquisition suppose que la collectivité entretienne le terrain. Elle peut aussi faire une acquisition partielle par mise en place de servitude. Les acquisitions sont lourdes et coûteuses. Ce n'est donc pas opportun d'acquérir et ne doit pas être systématique.

Monsieur Alain BAGOUET – Cela fait partie des pistes possibles pour les milieux aquatiques et la continuité écologiques. Des collectivités achètent les biens et à des coûts intéressants.

Madame Régine TIELEGUINE donne exemple de l'achat de l'ouvrage d'Orveau dont le propriétaire n'avait plus l'usage. La collectivité a finalement décidé de l'effacer.

Madame Anne KIENTZLER – Cela peut permettre aussi des travaux de morphologie du cours d'eau. Ce pourrait être des échanges parcellaires à visée environnementale.

Ajouts validés : servitudes, échanges parcellaires.

Sur la gouvernance

Les remarques de Mme TIELEGUINE sont validées.

Monsieur Louis MICHEL – Il faut aussi regretter que les C.L.E. ne soient pas membres associées des documents d'urbanisme.

PLAN DE GESTION DU RISQUE INONDATIONS

Monsieur Louis MICHEL demande à Monsieur Jean-Yves LARDEUX de présenter les questions importantes sur le P.G.R.I.

Cf. présentation en diapositives ci-jointe.

Madame Régine TIELEGUINE lit la proposition de réponse (cadre de réponse adressé aux membres avant la réunion).

Monsieur Michel de SIMIANE – On parle des impacts sur les activités agricoles. Il faut aussi parler des impacts sur l'activité forestière. Des territoires forestiers participent à l'expansion des crues.

Monsieur Michel de SIMIANE – Le statut du fermage évolue, il n'est pas certain qu'il faille le citer.

Monsieur Louis MICHEL – Dans chaque observation mettre «agricole et forestier».

À propos des événements marquants des crues, Monsieur Joël RONCIN cite l'évènement du mois de mai 1981 (200 mm d'eau en quelques heures) qui se rapproche de celui du mois de juin 2018.

Vote pour le cadre de réponse proposé, les corrections et ajouts : 23 POUR ; 1 abstention.

3. ACTUALISATION DE LA CHARTE DES PRÉCONISATEURS SUR LES PRATIQUES AGRICOLES PERMETTANT D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'EAU DU BASSIN VERSANT DE L'ODON ET LA GESTION QUANTITATIVE

Madame Régine TIELEGUINE présente la charte des préconisateurs qui a été établie il y a une dizaine d'années et actualisée dans le cadre d'une concertation avec les chambres d'agriculture et les préconisateurs agricoles. Un chapitre a notamment été ajouté sur la gestion quantitative de la ressource en eau pour que le conseil aborde aussi cette thématique.

Monsieur Laurent LELORE ajoute que cet outil mis en place par la C.L.E. est nécessaire pour sensibiliser et engager les acteurs agricoles vers de nouvelles pratiques. De nouveaux acteurs vont signer la charte. Le bassin de l'Oudon a été précurseur pour cet outil de mobilisation de tous les acteurs.

Monsieur Joël RONCIN – C'est aussi un outil de mobilisation de tous les agriculteurs.

Monsieur Richard CHAMARET – De plus en plus d'agriculteurs achètent les intrants via Internet.

Monsieur Joël RONCIN – Une clarification va être faite entre activité de conseil et activité de vente.

Monsieur Laurent LELORE – Dans le cadre de la directive nitrates, le service est fait par des organismes de conseil, il y a donc toujours des interventions chez les exploitants.

Les membres de la C.L.E. autorisent le Président de la Commission Locale de l'Eau à signer la charte.

4. QUESTIONS DIVERSES

Prochaine réunion de la Commission Locale de l'Eau plénière le 24 avril 2019.

Monsieur Louis MICHEL demande à Monsieur FOURRE si les clapets ont bien été remontés à temps ?

Monsieur Daniel FOURRE a pris l'initiative de les remonter à moitié car la semaine prévue pour les manœuvres il est tombé beaucoup d'eau, puis il les a remonté totalement.

Monsieur Louis MICHEL clôt la réunion à 11h45.

L'an deux mil dix-neuf, le premier mars à neuf heures trente, les membres de la Commission Locale de l'Eau se sont réunis à la salle du Centre administratif intercommunal à CRAON sur la convocation individuelle qui leur a été adressée le 6 février 2019 par Monsieur Louis MICHEL,

NOM PRENOM	FONCTION	PRESENT	EXCUSE	ABSENT
Collège des collectivités :				
BEGUIER Jean-Noël	Maire de Vern d'Anjou		X	
CHAMARET Richard	Conseiller municipal de Méral	X		
CORVE Ronald	Adjoint au maire de Château Gontier		X	
DELAUNAY Gérard	Syndicat d'Eau de l'Anjou		X	
DUPRE Michel	Conseiller municipal de Chazé Henry		X	
FOUCHER Hervé	Adjoint au maire de Cossé le Vivien			X
FOURNIER Daniel	Conseiller municipal de Ste Gemmes d'Andigné	X		
GAULTIER Bernard	Maire d'Armaillé			X
GELU Daniel	Conseiller municipal de Montguillon	X		
GEMIN Yannis	Conseiller municipal de Bourg d'Iré			X
GRIMAUD Gilles	Conseiller Départemental de Maine et Loire			X
GUIOULLIER Marcel	Adjoint au maire de Renazé			X
HERMAGNE Christophe	Adjoint au maire de Beaulieu sur Oudon		X	
HERVOCHON Freddy	Conseiller départemental de Loire Atlantique		X	
HEULIN Pierre-Marie	Maire délégué de Châtellais			X
HUNEAULT Alain	Conseiller municipal de Fontaine Couverte			X
JEGU Christel	Conseiller municipal de Ballots			X
LANGOUET Christophe	Conseiller départemental de Mayenne			X
MAROL Dominique	Conseiller municipal de Loiré			X
MASSIET du BIEST Aymeric	Conseiller départemental d'Ille et Vilaine		X	
MAUSSION Patricia	Conseillère régionale des Pays de la Loire			X
MENANT Bernard	Maire délégué d'Andigné	X		
MICHEL Louis	Vice-président du Syndicat du Bassin de l'Oudon – Président de la C.L.E. A pouvoir de M. DUPRE	X		
		X		
OREILLARD Gabriel	Maire délégué de Nyoiseau			X
POIRIER Franck	Conseiller municipal de St Michel de la Roë			X
RAIMBAULT Michel	Maire de Livré la Touche			X
RONCIN Joël	Maire délégué de Montguillon	X		
SABIN Joël	Adjoint au maire de Craon	X		
SAGET Bertrand	Maire de Chazé sur Argos A pouvoir de M. BEGUIER	X		
		X		
UTARD Hervé	Conseiller régional de Bretagne			X
VERON Louis	Maire de Montjean	X		

NOM PRENOM	FONCTION	PRESENT	EXCUSE	ABSENT
<u>Collège des usagers :</u>				
BAGOUET Alain	Association d'Aide et de Soutien aux Victimes des Inondations	X		
BRUNY Régine	Sauvegarde de l'Anjou			X
BURET Robert	Fédération Départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Maine et Loire			X
DE LA RIVIERE Bertrand	Syndicat des exploitants de plans d'eau, de cours d'eau de la Mayenne et de la Sarthe			X
DE PENFENTENYO Louis-Amaury	Association de défense et de sauvegarde de la Vallée de l'Oudon			X
DE SIMIANE Michel	Syndicat de la propriété privée rurale de Maine et Loire	X		
DEGAND Jean	Association Mayenne-Nature-Environnement		X	
FOURRE Daniel	Fédération pour la pêche & la protection du milieu aquatique 53 A pouvoir de M. DEGAND	X X		
GANDON Jean-Claude	Président du Groupement des aquaculteurs en eau douce des Pays de la Loire			X
GUIOULLIER Stéphane	Président la Chambre d'Agriculture 53			X
LELORE Laurent	Représentant de la Chambre d'Agriculture 49	X		
LEPAGE Mickaël	FRCIVAM Pays de la Loire			X
LOHEZIC Philippe	Chambre de Commerce et d'Industrie 49			X
MONTECOT Michel	UFC Que Choisir 53	X		
PERROIS Christian	Association B.A.S.E.	X		
REBILLARD Luc	Syndicat départemental des propriétaires privés rurales de Mayenne			X
SARRAMAIGNA Daniel	Président du Club Nautique Segréen			X
Monsieur le Président ou son représentant	Chambre de Commerce et d'Industrie 53		X	
<u>Collège de l'Etat :</u>				
	M le Préfet de Maine et Loire		X	
	M le Préfet de Mayenne		X	
	M le Préfet de la Région Centre – Préfet du Loiret			X
BONIOU Pascal	Pour M le Directeur de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne	X		
MAILFERT Guillaume	pour M le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire		X	
GRANGEARD François	Agent du service départemental 49 de l'Agence française pour la biodiversité	X		
KIENTZLER Anne	1 ^{er} représentant de M.I.S.E.N. 53 – D.D.T.	X		
BELBEOC'H Philippe	2 ^{ème} représentant de M.I.S.E.N. 53 – D.D.C.S.P.P.	X		

NOM PRENOM	FONCTION	PRESENT	EXCUSE	ABSENT
LARDEUX Jean-Yves	1 ^{er} représentant de M.I.S.E.N. 49 – D.D.T A pouvoir du Préfet de Maine et Loire	X X		
	2 ^{ème} représentant de M.I.S.E.N. 49 – A.R.S.		X	
Autres participants:				
BANNIER Géraldine	Députée de la Mayenne		X	
BOLO Philippe	Député de Maine et Loire		X	
LAYER Bernard	Chambre d'agriculture Mayenne		X	

Nombre de membres présents ou représentés / nombre de membres :

Collège des élus : 11/31
 Collège des usagers : 7/18
 Collège de l'Etat : 6/10
 Total : 24/59

Procès-verbal dressé le 1^{er} mars 2019
Monsieur Louis MICHEL,
Président de la Commission Locale de l'Eau,



